

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité régionale de comté de D'Autray tenue à huis clos par vidéoconférence, le **lundi 2 août 2021 à 8 h 50**, et à laquelle étaient présents :

- M. Yves Germain, maire de la Municipalité de Saint-Didace et préfet de la MRC de D'Autray;
- M. Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie et préfet suppléant;
- M. Gaétan Gravel, maire de la Ville de St-Gabriel;
- M. Richard Giroux, maire de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier;
- M. Robert Sylvestre, maire de la Municipalité de Saint-Barthélemy;
- M. Mario Frigon, maire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;
- Mme Marie-Pier Aubuchon, mairesse de la Municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas;
- M. Bruno Vadnais, maire de la Municipalité de Saint-Cuthbert;
- Mme Francine Bergeron, mairesse de la Municipalité de Mandeville;
- M. Michel Lafontaine, maire de la Municipalité de Saint-Norbert;
- M. Jean-Luc Barthe, maire de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola;
- M. Gérard Jean, maire de la Municipalité de Lanoraie;
- Mme Audrey Sénéchal, substitut du maire de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon;
- Mme Suzanne Nantel, mairesse de la Ville de Berthierville;
- M. Louis Bérard, maire de la Municipalité de Sainte-Élisabeth;
- M. Pierre Brunelle, représentant de la Municipalité de Saint-Didace.

Était absent :

- M. Richard Giroux, maire de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Yves Germain, préfet. Sont aussi présentes à cette séance, Mme Mélissa Lapierre, directrice générale adjointe et Mme Marie-Claude Nolin, assistante du greffe.

Les membres de ce conseil ont été convoqués par la transmission d'un avis spécial leur ayant été notifié par courrier recommandé le 27 juillet 2021. Les membres étaient convoqués pour 8 h 30. Les membres étaient présents pour 8 h 30 et des discussions à huis clos ont eu lieu.

En vertu de l'Arrêté ministériel numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, les membres du Conseil de la MRC de D'Autray sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication. Aussi, en vertu du décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 5 février 2021, le Conseil de la MRC de D'Autray doit siéger à huis clos et la séance doit être publicisée dès que possible. De ce fait, la séance a été enregistrée et sera rendue disponible sur le site Internet de la MRC de D'Autray.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Résolution n° CM-2021-08-276

Il est proposé par Mme Francine Bergeron, appuyée par M. Jean-Luc Barthe, d'ouvrir la séance extraordinaire à 8 h 53.S

Le préfet demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° CM-2021-08-277

Il est proposé par M. Gaétan Gravel, appuyé par M. Christian Goulet, d'adopter l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de la séance extraordinaire
- Adoption de l'ordre du jour

- Appel d'offres pour l'ingénierie de détail – Autray Branché 2 : Dépôt du rapport d'ouverture et d'analyse des soumissions et octroi du contrat
- Autorisation de signature : Subvention du gouvernement du Québec dans le cadre du programme Régions Branchées
- Prolongement du contrat de Teltech Télécommunications inc. : Construction du réseau FTTH – Autray Branché 2
- Levée de la séance extraordinaire

Le préfet demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

APPEL D'OFFRES POUR L'INGÉNIERIE DE DÉTAIL – AUTRAY BRANCHÉ 2 : DÉPÔT DU RAPPORT D'OUVERTURE ET D'ANALYSE DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

La directrice générale adjointe dépose par voie électronique le rapport d'ouverture et d'analyse des soumissions pour l'ingénierie de détail dans le cadre du projet Autray Branché 2.

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture et d'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission unique par la firme CIMA+ est conforme et a obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 permettant ainsi d'ouvrir l'enveloppe de prix;

Résolution n° CM-2021-08-278

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Vadnais, appuyé par Mme Audrey Sénéchal :

- 1) d'adopter le dépôt du rapport d'ouverture et d'analyse des soumissions pour l'ingénierie de détail dans le cadre du projet Autray Branché 2;
- 2) d'accorder le contrat à l'entreprise CIMA+ pour un coût total de 2 194 884,25 \$ incluant les taxes, et ce, conditionnellement à l'obtention par la MRC des subventions qui totalisent un montant de 15 873 654 \$ accordées par le gouvernement du Québec et provenant des programmes Éclair II et Régions Branchées, et en conformité avec les documents d'appel d'offres;
- 3) d'autoriser le préfet et le directeur général à signer le contrat avec la firme CIMA+.

La dépense est faite à même le fonds général, Partie I, et la MRC dispose de crédits suffisants pour la dépense.

Le préfet demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE : SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONS BRANCHÉES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray a mis en place un Service des technologies de l'information, depuis plus de cinq ans, ayant notamment pour mission de développer le Réseau de fibres optiques et de conclure des ententes de location afin d'étendre l'accessibilité au Réseau Internet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray rejoint actuellement plus de 2000 citoyens par l'entremise de son Réseau grâce à des locations de fibres optiques à des partenaires régionaux qui distribuent des services Internet;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités reçoivent plusieurs demandes de citoyens et d'entreprises afin d'améliorer la couverture à Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE la MRC reconnaît l'importance de l'accès au Réseau Internet afin de briser l'isolement social et le développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le développement économique, l'attrait et la rétention d'entreprises en région passent par une meilleure accessibilité au Réseau Internet;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de D'Autray n'est pas adéquatement desservi par les grands télécommunicateurs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray est un télécommunicateur non dominant dûment inscrit auprès du CRTC;

CONSIDÉRANT QUE le projet Autray Branché 2 de la MRC de D'Autray est accepté dans le cadre des programmes Régions Branchées et Éclair II;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente relative au programme Régions Branchées du gouvernement du Québec relativement à une aide financière de 8 908 887 \$ accordée pour le déploiement du projet Autray Branché 2;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet Autray Branché 2 est de 17 873 654 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'apport maximal de la MRC pour la réalisation de ce projet est de 2 000 000 \$;

Résolution n° CM-2021-08-279

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par M. Gérard Jean, d'autoriser le préfet et le directeur général à signer une entente avec le gouvernement du Québec relative au programme Régions Branchées pour une subvention de 8 908 887 \$ afin de permettre la réalisation du projet Autray Branché 2.

Le préfet demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

PROLONGEMENT DU CONTRAT DE TELTECH TÉLÉCOMMUNICATIONS INC. : CONSTRUCTION DU RÉSEAU FTTH – AUTRAY BRANCHÉ 2

CONSIDÉRANT les projets Autray Branché 1 et 2 de la MRC de D'Autray ayant pour objectif le branchement des foyers de la MRC qui sont non desservis pour le branchement d'Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est en processus d'octroi d'une seconde subvention du gouvernement du Québec dans le cadre des programmes Éclair II et Régions Branchées qui exigent le branchement des foyers à Internet pour le mois de septembre 2022, et ce, pour son projet Autray Branché 2;

CONSIDÉRANT la résolution CM-2021-05-181 demandant une dérogation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de ne pas procéder par appel d'offres public et de prolonger le contrat MRC2020-15 octroyé à Teltech Télécommunications inc. ayant pour objet la construction du réseau dans le cadre du projet Autray Branché 1;

CONSIDÉRANT QUE cette prolongation de contrat est assortie de différentes conditions soient : le coût du prolongement de contrat est évalué à 7 507 883 M\$. L'évaluation du contrat se base sur le coût des items et des activités prévus au contrat adjudgé par appel d'offres public en septembre 2020 par la MRC. La MRC a procédé à un ajustement des quantités en lien avec les besoins du projet, à une majoration de 4,3 % des items et à une contingence de 5 %;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé la dérogation et le prolongement du contrat MRC2020-15 à Teltech Télécommunications inc., et ce, par une correspondance transmise le 7 juin 2021;

Résolution n° CM-2021-08-280

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Frigon, appuyé par M. Jean-Luc Barthe :

- 1) de prolonger le contrat MRC2020-15 avec Teltech Télécommunications inc. avec les conditions suivantes : le coût du prolongement de contrat est de 7 507 883 M\$. L'évaluation du contrat se base sur le coût des items et des activités prévus au contrat adjudgé par appel d'offres public en septembre 2020 par la MRC. La MRC a procédé à un ajustement des quantités en lien avec les besoins du projet, à une majoration de 4,3 % des items et à une contingence de 5 %; et ce, conditionnellement à l'obtention par la MRC des subventions qui totalisent un montant de 15 873 654 \$ accordées par le gouvernement du Québec et provenant des programmes Éclair II et Régions Branchées.
- 2) d'autoriser le préfet et le directeur général à signer le contrat en ce sens, pour et au nom de la MRC de D'Autray;
- 3) à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'habitation, de leur transmettre une copie du contrat signé par les deux parties.

La dépense est faite à même le fonds général, Partie I, et la MRC dispose de crédits suffisants pour la dépense.

Le préfet demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Résolution n° CM-2021-08-281

Il est proposé par M. Bruno Vadnais, appuyé par M. Christian Goulet, de lever la séance extraordinaire à 8 h 57.

Le préfet demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Yves Germain
Préfet

Mélissa Lapierre
Directrice générale adjointe